

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-2/02

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : ELU Francis

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Modification du compte épargne temps créé par délibération du 24 juin 2005 pour les agents du Département.

Il est proposé de modifier le règlement du Compte Epargne Temps afin de prendre en compte les nouvelles dispositions créées par le décret du 20 mai 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale, modifiée et complétée,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 90-1087 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la fonction publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 relatif au Compte Epargne Temps dans la fonction publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2/12 du 24 juin 2005 créant un compte-épargne temps pour les agents du département,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par le Comité Technique Paritaire du 27 septembre 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis des Commissions précitées,

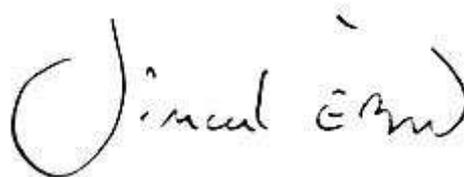
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le nouveau règlement du Compte Epargne-Temps qui prend en compte les modifications apportées par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010, et d'abroger la délibération n°2/12 du 24 juin 2005 relative à l'introduction d'un compte-épargne temps dans la collectivité.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ